

FONDS D'OUTOUR

Fonds de Dotation régi par la loi du 4 août 2008
Insertion au Journal Officiel du 27 octobre 2012

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2013

FONDS D'OUTOUR

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF (en euros)

	Exercice			Ex. précédent au
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	4 708 536	353 140	4 355 395	-
Frais d'établissement			-	
Concessions, brevets, licences			-	
Autres immobilisations incorporelles	4 708 536	353 140	4 355 395	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains			-	
Constructions			-	
Instal. techniques, mat. outillage			-	
Autres immobilisations corporelles			-	
Immobilisations en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations			-	-
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières			-	-
Total Actif Immobilisé	4 708 536	353 140	4 355 395	-
Stocks et en cours			-	
Avances et acomptes s/commandes			-	
Créances	177 051	-	177 051	-
Clients et comptes rattachés			-	
Autres créances	177 051		177 051	
Trésorerie	37 896	-	37 896	-
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	37 896		37 896	
Charges constatées d'avance			-	
Total Actif Circulant et charges const. d'avance	214 947	-	214 947	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 923 482	353 140	4 570 342	-

FONDS D'OUTOUR

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

PASSIF (en euros)	Exercice	Ex. précédent
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 708 536	-
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 247 145	-
Subv. d'investissement affect. biens renouvelables		
Provisions réglementées		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subv. Invest. affectées. biens non renouvelables		
Total des Fonds propres	4 461 391	-
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des Provisions	-	-
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total des Fonds dédiés	-	-
Emprunts	-	-
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances, acomptes reçus s/commandes		
Dettes	108 951	-
Dettes Fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	108 951	-
Produits constatés d'avance		
Total des Dettes et Produits constatés d'avance	108 951	-
TOTAL DU PASSIF	4 570 342	-

FONDS DUTOUR

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	Exercice 28/10/12-31/12/13	Ex. précédent
Produits d'exploitation		
Production vendue: -biens		
-services	679 887	-
Sous total	679 887	-
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		
Autres produits		
Collectes		
Cotisations		-
Total Produits d'exploitation	679 887	-
Charges d'exploitation		
Autres achats		
Charges externes	185 891	-
Impôts et taxes		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements	353 140	
Dotations aux provisions		
Subventions accordées	388 000	-
Autres charges		-
Total Charges d'exploitation	927 032	-
Résultat d'exploitation	- 247 145	-
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-
Total	-	-
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	-	-
Résultat financier	-	-
Résultat courant avant impôts	- 247 145	-
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Total	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Total	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices		
EXCEDENT OU PERTE	- 247 145	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2013

SOMMAIRE

1.	Faits majeurs de l'exercice	
1.1.	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables	1
2.	Informations relatives au bilan actif	
2.1.	Immobilisations incorporelles	2
2.2.	Amortissements des immobilisations incorporelles	2
2.3.	Actif circulant – Classement par échéance	2
3.	Informations relatives au bilan passif	
3.1.	Fonds associatifs	2
3.2.	Dettes – Classement par échéance	2
4.	Informations relatives au compte de résultat	
4.1.	Subventions accordées	2

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Le fonds de dotation « Fonds DUTOUR » a été créé par l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu le 14 septembre 2012.

La déclaration de création a été déposée, le 11 octobre 2012, à la Préfecture de Paris et publiée au Journal Officiel le 27 octobre 2012.

Le Fonds DUTOUR a une durée illimitée et sa dotation n'est pas consommable.

Le premier exercice social couvre la période du 28 octobre 2012 au 31 décembre 2013.

Le 22 mars 2013, l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu a apporté au Fonds DUTOUR l'usufruit temporaire, pour une période 10 années à compter du 1^{er} avril 2013, de :

- Un ensemble immobilier locatif de rapport, situé à Paris (6^{ème}) 12 rue de Seine
- 6.449 parts du fonds commun de placement « Fonds JEHAN ».

Ces apports constituent la dotation pérenne et non consommable du Fonds DUTOUR.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés et de l'avis 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2. Informations relatives au bilan actif

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par la valeur d'apport des usufruits temporaires portant sur :

- L'ensemble immobilier, rue de Seine à Paris, pour	3.220.000,00 €
- 6.449 parts du Fonds JEHAN	1.488.535,61 €

2.2. Amortissements des immobilisations incorporelles

La valeur comptable des usufruits est amortie sur une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2013.

Cette durée correspond à celle, stipulée dans les actes d'apports, pendant laquelle le Fonds DUTOUR bénéficie de l'usufruit des biens immobiliers et mobiliers.

2.3. Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

3. Informations relatives au bilan passif

3.1. Fonds associatifs

La dotation non consommable du Fonds DUTOUR, d'un montant de 4.708.535,61 €, est constituée par les valeurs des usufruits temporaires du bien immobilier et des parts du FCP Fonds JEHAN, constatées dans les actes notariés d'apports en date du 22 mars 2013, à savoir :

- Pour le bien immobilier	3.220.000,00 €
- Pour les parts du FCP Fonds JEHAN	1.488.535,61 €

3.2. Dettes – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les dettes est inférieure à un an.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Subventions accordées

Lors de sa réunion du 13 septembre 2013, le conseil d'administration du Fonds DUTOUR a décidé d'accorder, pour l'année 2013, une subvention d'un montant de 388.000 € à la Fondation Saint Jean de Dieu.

FONDS DE DOTATION DUTOUR

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Déclaré le 27 Octobre 2012 à la préfecture de Paris



Siège Social
19, rue Oudinot
75007 PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013



Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
138, bd Haussmann - 75008 PARIS
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 Euros - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 6920Z

Aux Membres
du Fonds de Dotation DUTOUR

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels du **Fonds de Dotation DUTOUR**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 06 juin 2014

Pour SOFIDEEC Baker Tilly



Halima BENSALAH
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris



Christian ALIBAY
Directeur Général Délégué,
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé